

Montréal, le 23 juin 2005

Par courriel

Me Yves Fréchette
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2005-2014 du
Distributeur
Notre dossier : R-3550-2004**

Cher confrère,

La Régie a pris connaissance de la lettre du RNCREQ datée du 21 juin 2005 concernant les réponses du Distributeur à ses engagements 14 et 16 pris lors de l'audience du 9 juin 2005.

L'engagement 14 réfère aux études (rapports) de comités d'experts, en 1988 et en 2001, évoquées à l'audience (pages 73 à 75 de la transcription) en référence à la réponse du Distributeur à la question 4.1 de la demande de renseignements N° 3 de la Régie (pièce HQD-5, Document 1.2, p. 10). La Régie constate que le Distributeur n'a pas répondu à cet engagement et demande en conséquence au Distributeur de produire les études visées par cet engagement.

Quant à l'engagement 16, le Distributeur s'est engagé lors de l'audience à préciser la façon dont le niveau de 60,1 TWh apparaissant à la pièce UC-1 était calculé, chiffres à l'appui (pages 97 à 103 de la transcription). Le Distributeur n'a répondu que partiellement à cet engagement. La Régie lui demande en conséquence de préciser sa réponse à l'engagement 16 en fournissant les données chiffrées pour chacun des intrants auxquels il est fait référence.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mg

c.c. Tous les intervenants